



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-023-2022-04

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2022-04-12-00002 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles (5 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-04-12-00002

Arrêté préfectoral portant modification de  
l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020  
portant renouvellement de  
la composition de la commission de  
concertation chargée de donner un avis sur les  
questions  
relatives aux contrats passés avec les  
établissements d'enseignement privés de  
l'académie de  
Versailles



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Service de la coordination des affaires parisiennes  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n° IDF  
portant modification de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de  
la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions  
relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de  
Versailles**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

**A R R Ê T É**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.442-10 et L.442-11 et R.442-63 et suivants,  
Vu la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,  
Vu la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,  
Vu l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de la composition de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,  
Vu l'arrêté n° IDF-2020-07-08-001 du 8 juillet 2020 modifié portant renouvellement de la composition de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,  
Vu les propositions des collectivités et organismes concernés,  
Vu les propositions de la rectrice de l'académie de Versailles,

# **ARRÊTE**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 est modifié comme suit :

AU TITRE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR L'ÉTAT, la commission est composée comme suit

**1) Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris**, président,

**2) La rectrice de l'académie de Versailles**, présidente en cas d'empêchement du préfet, conformément à l'article R.442-68 du code de l'éducation. Si le recteur est lui-même empêché, la présidence de la commission est assurée par le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

**3) Quatre représentants des services académiques :**

a) En qualité de titulaires :

Monsieur Luc PHAM, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines

Monsieur Jérôme BOURNE BRANCU, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne

Madame Dominique FIS, Inspectrice d'Académie Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise

b) En qualité de suppléants :

Madame Anne DUPUY, Secrétaire générale, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines

Monsieur Olivier DELMAS, Inspecteur d'Académie, Directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

Madame Véronique PAROUTY, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique Adjointe des Hauts-de-Seine

Madame Catherine RIDARD, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise

**4) Trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel**

Monsieur Corad LEMAIRE, représentant du MEDEF de Versailles,

Monsieur Nicolas EL HAKIM, Vice-président restauration Paris Ile de France – UMIH Ile de France,

Monsieur Eric BRIAT, directeur de la coordination des programmes de la politique de la Ville, ANCT

## ARTICLE 2

L'article 3 est modifié comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, la commission est composée comme suit :

### **1) Conseillers régionaux d'Île-de-France**

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| a) En qualité de titulaires | b) En qualité de suppléants |
| Madame Sylvie PIGANEAU      | Madame Sylvie HABERT-DUPUIS |
| Madame France-Lise VALIER   | Madame Elodie DUCROCHET     |
| Monsieur Hadrien LAURENT    | N.                          |

### **2) Conseillers départementaux**

- |  |   |
|--|---|
| a) En qualité de titulaires  | b) En qualité de suppléants   |
| Madame Virginie TINLAND<br>(Conseil départemental du Val d'Oise)   | Monsieur Armand PAYET<br>(Conseil départemental du Val d'Oise)        |
| N.   | Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN<br>(Conseil Départemental des Yvelines) |
| Mme Nathalie LEANDRI<br>(Conseil départemental des Hauts-de-Seine) | N.  |

### **3) Maires**

- |  |   |
|--|---|
| a) En qualité de titulaires  | b) En qualité de suppléants   |
| Madame Chantal BRAULT<br>1 <sup>ère</sup> Maire adjointe Politique familiale et de l'éducation, jeunesse et prévention, concertation, engagement citoyen - Mairie de Sceaux (92) | Monsieur Bernard DE CARRERE<br>Maire-adjoint délégué à l'éducation Issy-les-Moulineaux (92)   |
| Madame Aurélie GROS<br>Maire de Le Coudray-Montceaux (91)  | Madame Laëtitia HAMON, 1 <sup>ère</sup> maire-adjointe chargée de l'éducation, périscolaire, petite enfance et restauration – Igny (91)       |
| Madame Sylvie HABERT-DUPUIS<br>1 <sup>ère</sup> maire adjointe en charge de l'éducation de Saint-Germain-en-Laye (78)  | Madame Sophie MERCHAT, 2 <sup>ème</sup> Maire-adjointe déléguée aux finances et à la politique de l'Ecole de musique – Enghien-les-Bains (95) |

### **ARTICLE 3**

L'article 4 est modifié comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS, la commission est composée comme suit :

#### **1) Chefs d'établissements d'enseignement privés**

a) En qualité de titulaires :

Madame Catherine OLIVA, Directrice de l'Ecole Jean Paul II à Garches, représentante du SYNADEC

Monsieur Guillaume BERNARD, Directeur des Collège et Lycée VAUBAN à Pontoise, représentant de l'EPLC

Monsieur Laurent DUMAINE, Directeur des Collège et Lycée Saint Martin de France, représentant du SNCEEL

b) En qualité de suppléants :

Madame Françoise LACAMBRA, Directrice de l'Ecole Sainte Geneviève à Courbevoie, représentante du SYNADEC

Monsieur Laurent ROUX, Directeur du Lycée GARAC à Argenteuil, représentant de l'EPLC

Monsieur Olivier MAISON, Directeur de l'Institut Notre Dame à Bourg-la-Reine

#### **2) Maîtres enseignant des établissements d'enseignement privé**

a) En qualité de titulaires :

Madame Muriel LEPORE, Maitre-contractuel à l'Ecole Saint Jean Hulst à Versailles, représentante SNEC et SNECL-CFTC

Madame Claire LAVIRON, Maitre-contractuel au Collège Saint Jean Hulst à Versailles, représentante SNEC et SNECL-CFTC

Madame Grazia COELES, Maitre-contractuel au Collège Saint-Louis-Saint-Clément à Viry Chatillon, représentante de la CGT

b) En qualité de suppléants :

Madame Véronique POUSSIN, Maitre-contractuel à l'Ecole Charles Péguy à Rueil-Malmaison, représentante SNEC et SNECL-CFTC

N.

Monsieur Dominique MERCIER, Maitre-contractuel au Lycée La Salle Saint Nicolas d'Issy les Moulineaux, représentant de la CGT

#### **3) Parents d'élèves**

a) En qualité de titulaires :

Monsieur Georges EVINA, représentant APEL

Madame Sarah HOORPAH, présidente APEL 92

Madame Catherine JONHSON, représentante APEL

b) En qualité de suppléants :

Madame Mathilde BAILLY, représentante APEL

Monsieur Éric ANDRIEUX, représentant APEL

N.

#### **ARTICLE 4**

L'article 5 reste sans changement.

#### **ARTICLE 5**

L'article 6 est modifié comme suit:

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la rectrice de l'académie de Versailles, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12/04/2022

Le Préfet de la Région d'Ile de France  
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME